

Mairie



33570

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLO

ID : 033-213303860-20221215-40_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le quinze décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 09/12/2022

Présents : Mmes, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé : Mr. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr PIMBERT) et Mme FOREST Nathalie.

Secrétaire de séance : Mr. DUGRAND Patrick

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 08

Absent : 00

Excusés : 02

N° 40-2022

OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVI-CONSEIL

La convention signée avec Monsieur VIENNE, d'AVI-CONSEIL, arrivera à échéance au 31 décembre 2022. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler. IL explique au Conseil Municipal qu'AVI-CONSEIL assure un appui technique, administratif et méthodologique dans différents domaines (voirie, urbanisme, gestion du domaine public).

Le tarif horaire passe de 41 à 43 € de l'heure hors taxe, tandis que les frais de déplacement de change pas.

Mr le Maire précise que nous payons que si nous utilisons ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

